

POURQUOI IL FAUT TERMINER LE CONTOURNEMENT DE BEYNAC



Cette photo prise le 7 janvier 2019 depuis le calvaire de Beynac, témoigne de l'absence d'atteinte au paysage.

L'ÉDITO —

LE MONDE RURAL A DROIT AU PROGRÈS !



GERMINAL PEIRO

Président du Conseil Départemental de la Dordogne

Notre pays connaît depuis plusieurs mois un mouvement citoyen inédit, qui porte de légitimes revendications concernant le pouvoir d'achat, la justice fiscale et qui exprime un fort sentiment d'abandon, particulièrement perceptible dans les départements ruraux. La Dordogne n'échappe pas à cette tension sociale exacerbée. C'est même ici, théoriquement certains, qu'elle aurait vu le jour. Nous savons à quel point les souffrances qui s'expriment dans nos campagnes sont réelles et profondes. Nous y sommes chaque jour confrontés. Le fait est que la ruralité, subissant les contrecoups de décisions technocratiques imposées depuis Paris, vit aujourd'hui très mal le peu d'estime qui lui est accordée.

Depuis dix-huit mois, plusieurs faits sont venus illustrer cette réalité : limitation de vitesse à 80 km/h, rapport Spinetta mettant en cause l'utilité de l'ensemble de nos lignes ferroviaires, suppression brutale des contrats aidés, refus d'augmenter les retraites agricoles, régression des services publics (fermetures d'écoles, de bureaux de poste, dématérialisation des demandes de cartes grises, désengagement de l'État auprès du monde sportif...).

Autre illustration du peu de considération portée aux habitants de nos territoires : la suspension des travaux du contournement du village de Beynac. Ce site, l'un des plus beaux de France, est défiguré et pollué par le trafic de la route départementale reliant Bergerac à Sarlat, coincée entre une falaise à la dangerosité avérée et la rivière. La sécurité des automobilistes, des cyclistes et des piétons est menacée tous les jours.

Face à cette situation, le Conseil départemental, unanime jusqu'à la mandature en cours, a décidé dès 1985 de détourner cette circulation de transit en réalisant un contournement de 3,2 kilomètres. Après des années de procédures, après l'obtention de tous les arrêtés et autorisations nécessaires qui ont tous mis en avant l'exemplarité environnementale du projet, le chantier a débuté il y a un an. La moitié des travaux a d'ores et déjà été réalisée et payée.

Le Conseil d'État décidait pourtant il y a quelques semaines de suspendre le chantier en attendant la décision, au fond, du Tribunal administratif de Bordeaux. Le Département conteste cette décision sur le plan juridique et entend démontrer de nouveau l'intérêt public majeur du projet. En attendant, les conséquences de cette situation sont à tout point de vue désastreuses pour le monde rural et pour les entreprises locales.

Au-delà du dossier de Beynac, c'est aujourd'hui la capacité d'agir et d'imaginer des projets qui se trouve gravement fragilisée. Qui se hasarderait désormais à lancer des réalisations d'envergure dans nos territoires qui en ont pourtant profondément besoin ?

Quand l'État faiblit et recule, ce sont les citoyens des zones rurales qui se trouvent les premiers déclassés.

Nous ne nous y résoudrons jamais !

Nous refusons cette France à deux vitesses avec, d'un côté, des métropoles à la croissance insoutenable et, de l'autre, des zones rurales dévitalisées, mises sous cloche pour donner bonne conscience à ceux qui en réalité polluent le plus et viennent s'y reposer durant leurs vacances...

Sans désenclavement, il ne peut y avoir d'attractivité économique, et sans attractivité, aucune dynamique en terme d'emploi pour les jeunes et les familles qui continueront de s'agglutiner dans les grandes agglomérations. Si nous voulons vivre et travailler au pays, nous devons valoriser et moderniser nos territoires !

Par son action de proximité, le Département pallie le désengagement croissant de l'État. C'est lui qui agit concrètement pour assurer la cohésion de notre société, réduire les inégalités sociales, protéger l'environnement et promouvoir une ruralité moderne.

En Dordogne, nous commençons l'année 2019 sous les meilleurs auspices. Les économies conséquentes réalisées sur nos frais de fonctionnement nous permettent de proposer un budget offensif et ambitieux, marqué par un accroissement de 9 % des investissements. Cet effort de modernisation renforcé, je propose qu'il soit réalisé sans hausse des impôts du Conseil départemental.

Fort de cette gestion sérieuse et d'une volonté intacte, la majorité départementale entend poursuivre son action, à vos côtés, auprès des élus des communes, du monde associatif, culturel et sportif, pour améliorer votre cadre de vie et rendre le Périgord toujours plus attractif.

Très cordialement
G. Peiro

RASSEMBLEMENT DE SOUTIEN

POUR L'ACHÈVEMENT
DU CONTOURNEMENT DE BEYNAC
ET LA DÉFENSE DU MONDE RURAL

SAMEDI 16 FÉVRIER
À 10 HEURES

**RENDEZ-VOUS SUR LE CHANTIER À SAINT-VINCENT-DE-COSSE
DEVANT LE CHÂTEAU DE MONRECOUR**

BUDGET 2019 : PAS DE HAUSSE DES IMPÔTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

**BUDGET 2019 :
LES CHIFFRES CLÉS**

510 M€
TOTAL DU BUDGET
SOIT +2,5%

**INVESTISSEMENT :
65,5 M€ ▼ +9%**

**AIDE AU MONDE ASSOCIATIF :
14,5 M€ ▼ ÉQUIVALENT À 2018**

**0% ÉVOLUTION DU TAUX
DE FISCALITÉ SUR LE FONCIER BÂTI**

Le redressement financier mis en œuvre depuis le début de la mandature offre au Département une situation budgétaire assainie qui lui garantit, cette année encore, d'assumer pleinement ses compétences obligatoires (solidarité, routes, collèges...) tout en accroissant les crédits destinés aux projets d'investissement.

UN BUDGET DE 510 MILLIONS D'EUROS

Le Budget primitif 2019 a été construit par la majorité départementale sur la base des exigences suivantes :

▪ **poursuivre la diminution progressive du recours à l'emprunt.** La majorité départementale tient ses engagements et maintient le rythme de la réduction engagée, avec 500 000 euros d'emprunt de moins cette année. Le Conseil départemental empruntera donc 38 millions d'euros en 2019 (contre 40 millions en 2015).

▪ **maintenir une dette saine.**

▪ **conforter les économies de fonctionnement déjà réalisées.** Le pari de la stabilisation de la masse salariale est tenu. Pour y parvenir, des efforts historiques ont été réalisés. Une attention particulière est également portée aux dépenses directement liées à l'activité des services et aux frais d'administration générale. Les dépenses de fonctionnement font l'objet d'une inscription de 410 millions d'euros, en augmentation de +1,9% par rapport à 2018. Cette hausse est uniquement liée à la progression de l'ensemble des dépenses d'action sociale, qui devrait atteindre +3,4%.

▪ **accroître les investissements pour moderniser le Périgord.** 65,5 millions de crédits sont fléchés vers l'investissement, en hausse significative de 5,4 millions (+9%) par rapport au budget de 2018. A travers ce choix, le Conseil départemental s'affirme comme le premier aménageur des territoires ruraux, qu'il s'agisse du déploiement de la fibre optique, de l'aide qu'il apporte aux communes pour la réalisation de leurs projets structu-



rants, de l'entretien et de la modernisation des routes (25 millions d'euros) et des collèges, de projets structurants sur le plan touristique ou économique...

▪ **ne pas augmenter la fiscalité départementale sur le foncier bâti.** C'est la volonté affichée jusqu'à la fin du mandat. Elle sera respectée à une condition majeure : que l'État n'applique pas au contribuable périgourdin la double peine, en privant le Département d'une partie de ses recettes fiscales au motif que ce dernier continuerait d'assumer à sa place les dépenses de solidarité nationale qu'il lui délègue (voir encadré) !

PRIORITÉ À LA SOLIDARITÉ, À L'EMPLOI ET AU CADRE DE VIE

Plus que jamais, le Conseil départemental s'affirme comme l'assurance-solidarité des Périgourdins. C'est lui qui protège les habitants contre la précarité, qui les accompagne au quotidien à toutes les étapes de leur vie. Il est le pilier de l'action sociale (qui mobilise aujourd'hui 59% de ses dépenses de fonctionnement contre à peine 50% il y a dix ans). Avec ce budget ambitieux, le Département entend également maintenir son engagement en faveur d'une ruralité vivante et attractive, c'est-à-dire au sein de laquelle :

▪ **l'emploi, la qualité de l'éducation et la diversité de l'offre de formation seront privilégiés.** Le monde rural ne se sauvera qu'à

la condition qu'on puisse y former les jeunes et leur offrir des emplois de tous niveaux. Il ne se sauvera qu'à la condition que les collectivités épaulent les entrepreneurs et les artisans.

▪ **l'accès à la santé pour tous les Périgourdins pourra être garanti,** à travers la création d'un centre départemental de santé, les projets de maisons pluridisciplinaires (9 projets financés depuis le début de la mandature pour 1 million d'euros) ou encore les bourses allouées aux étudiants en médecine.

▪ **la vitalité du lien social continuera d'être activement soutenue,** à travers la promotion et l'accompagnement des activités sportives et culturelles, des festivals, des clubs, ainsi qu'à travers la valorisation du patrimoine. Le Département joue un rôle majeur auprès du monde associatif et la majorité départementale peut s'enorgueillir d'avoir maintenu le volume des aides (15 millions d'euros) tout en mettant en place des barèmes enfin justes et transparents.

▪ **l'excellence environnementale sera systématiquement recherchée et encouragée,** à l'heure où les conséquences du réchauffement climatique et de la perte de biodiversité produisent des effets de plus en plus concrets sur notre quotidien. Les multiples actions en cours se renforceront en 2019.

L'ÉTAT N'EST PAS À LA HAUTEUR DES ENJEUX !

UN DISPOSITIF D'ENCADREMENT BUDGÉTAIRE INJUSTE ET INCONGRU

Le gouvernement a décidé d'imposer aux grandes collectivités, dont font partie les Départements, un taux maximum de +1,2% d'augmentation de leurs dépenses de fonctionnement d'une année sur l'autre, faute de quoi il leur infligerait des sanctions financières. Ce dispositif n'est pas seulement contraire au principe de libre administration des collectivités. Il est inacceptable car totalement injuste.

Injuste parce que les Conseils départementaux se retrouvent en effet à la fois dans l'obligation de financer les dépenses liées aux allocations individuelles de solidarité (APA, RSA, Prestation de Compensation du Handicap), qui relèvent de la solidarité nationale et sur lesquelles ils n'ont en réalité aucune prise, et sous la menace d'une pénalité dans le cas où ces mêmes dépenses progresseraient trop fortement ! Pour mémoire, l'État leur doit pourtant aujourd'hui 9 milliards d'euros en matière d'aide sociale...

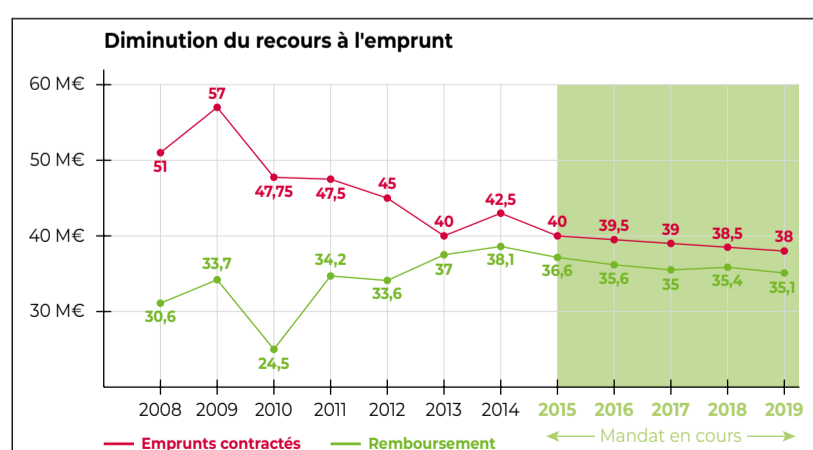
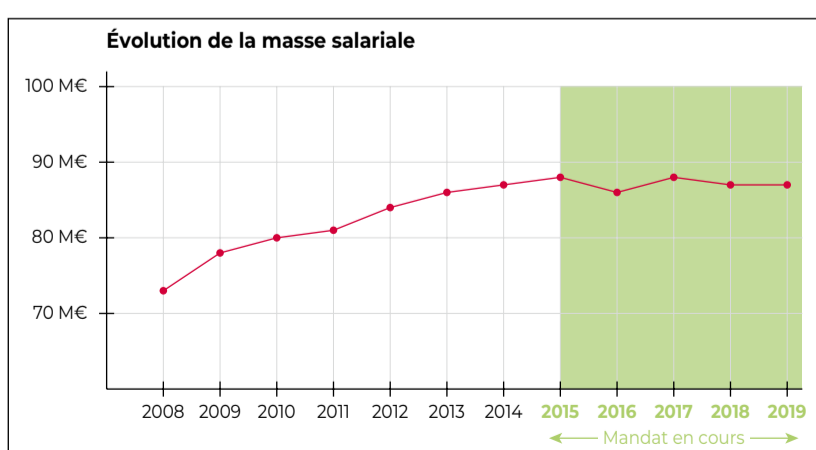
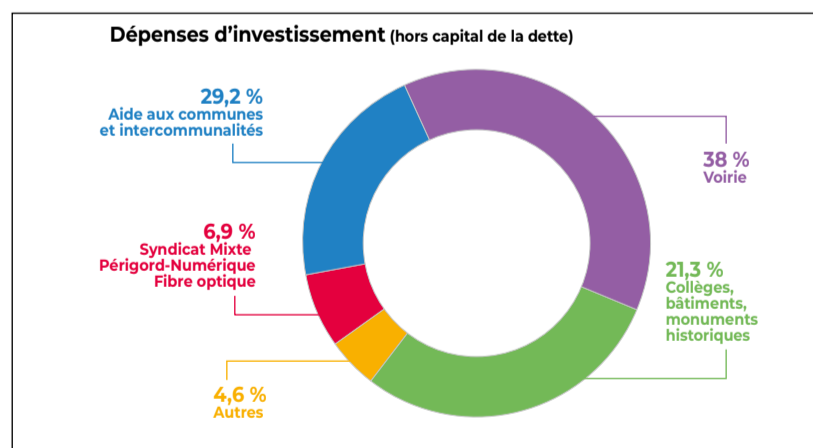
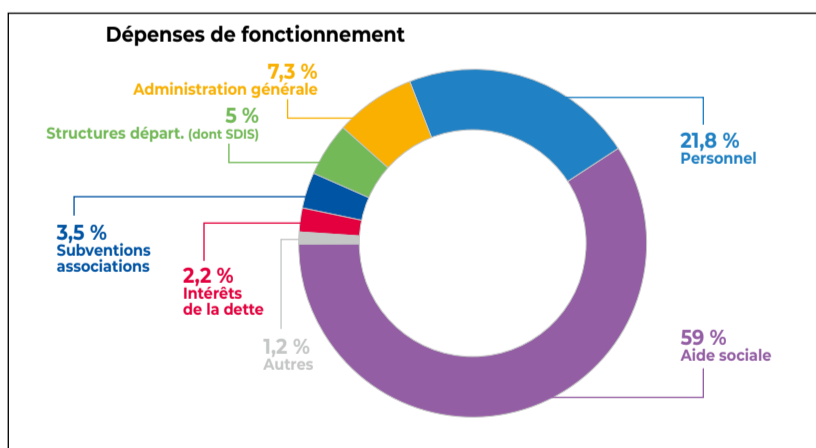
Injuste parce qu'il ne propose aucune contrepartie aux collectivités vertueuses alors même que, en dehors des dépenses sociales, le Conseil départemental de la Dordogne réduira cette année ses dépenses de fonctionnement !

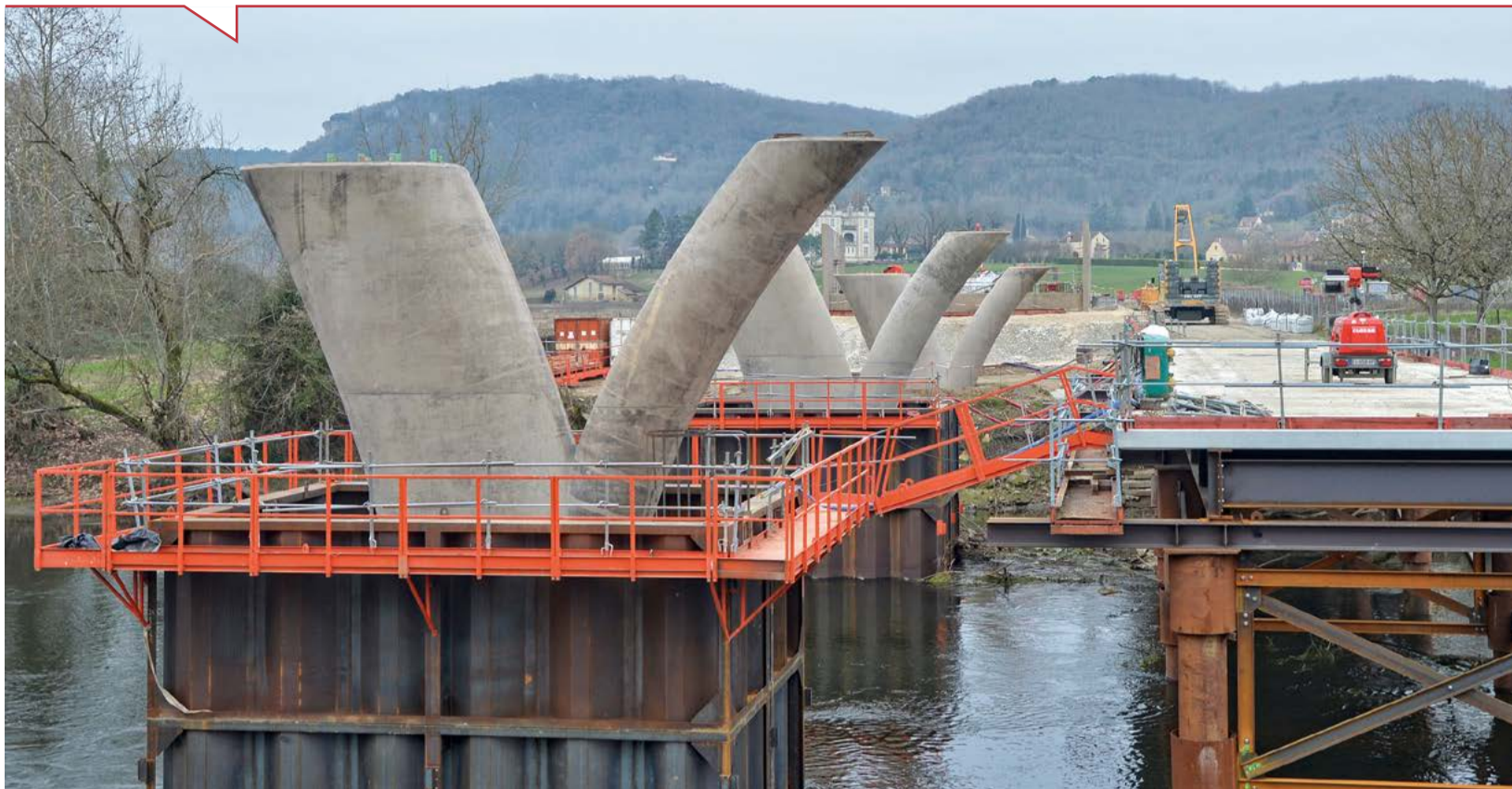
DES PROPOSITIONS DE COMPENSATION FINANCIÈRE TRÈS INSUFFISANTES

La Dordogne ne bénéficiera pas, cette année encore, du fonds d'urgence de 115 millions d'euros destiné aux Départements les plus en difficulté, ce qui, à défaut de lui apporter une légère bouffée d'oxygène, démontre à quel point sa gestion est saine.

Quant au plan de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, pour lequel est prévu à l'échelle nationale un fonds de 135 millions, la Dordogne est bien entendu prête à y prendre toute sa part. Mais les nouvelles mesures prévues entraîneront inévitablement des dépenses supplémentaires. Ce fonds ne répond donc pas à la problématique du manque de compensation.

Pour remédier à cette situation, c'est finalement la solidarité entre les Départements qui permettra en 2019 de réduire les iniquités. Cette nouvelle péréquation horizontale, essentiellement basée sur des critères démographiques et financiers, doit permettre à la Dordogne de bénéficier d'un reversement conséquent de 7,4 millions d'euros.





▲ Les travaux à Saint-Vincent-de-Cosse

SUSPENSION DES TRAVAUX DU CONTOURNEMENT ROUTIER DE BEYNAC : UNE DÉCISION LOURDE DE CONSÉQUENCES POUR LA DORDOGNE !

Le Conseil départemental a élaboré, conçu et mis en route un projet attendu depuis plus de trente ans, par la majorité des habitants, les acteurs économiques locaux, les professionnels de la route, les services de sécurité, d'incendie et de secours, bref par tous ceux qui travaillent à l'amélioration de l'accessibilité du sarladais et de la vie quotidienne des habitants à l'année de la vallée.

Ce projet s'appuie sur le problème posé par le trafic routier quotidien particulièrement dense : 6 070 véhicules en moyenne, dont 303 poids-lourds ; jusqu'à 10 607 véhicules par jour durant la saison estivale. Sur une route étroite, coincée entre la falaise et la rivière Dordogne, les éboulements de roches sont à redouter. Malgré l'aménagement de la voie par la commune, deux camions ne peuvent pas se croiser en plusieurs endroits, obligeant les conducteurs à des manoeuvres parfois périlleuses. Le projet de contournement a reçu les autorisations de tous les

services de l'État, à chaque étape des procédures nécessaires à sa réalisation. C'est ainsi que la Préfecture de la Dordogne a autorisé le début des travaux le 29 janvier 2018.

DES CONSÉQUENCES CATASTROPHIQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, D'ENVIRONNEMENT ET D'ÉCONOMIE

Sur le plan de la sécurité d'abord, les risques avérés d'éboulement des falaises continueront de menacer les automobilistes, la densité du trafic et les difficultés de croisement persistantes continueront de mettre en danger les piétons dans le bourg de Beynac, mais aussi les élèves transportés par car scolaire, qui se trouvent à certains endroits dans l'incapacité d'ouvrir les portières en cas d'urgence. Quant aux cyclistes, ils seront contraints de continuer d'emprunter la traverse à leurs risques et périls au lieu de bénéficier de la véloroute-voie verte prévue dans le cadre du projet de déviation.

Sur le plan environnemental, les actions de restauration des habitats naturels et les mesures compensatoires prévues en faveur de la faune et de la végétation ne pourront être mises en oeuvre dans les semaines à venir. Cette situation nouvelle est donc la plus délétère d'un point de vue écologique.

Sur le plan financier, plus de 15 millions d'euros, soit près de la moitié du coût global du projet, ont déjà été engagés, de façon tout à fait légale, par le Département, pour le moment en pure perte. Le contribuable périgourdin n'est donc en aucune façon considéré.

Sur le plan économique enfin, les entreprises, pour la plupart locales, vont devoir faire face à un manque à gagner qui peut les mettre en difficulté, avec de graves conséquences pour l'emploi.

Beynac, saison estivale.

Vapeurs d'échappement, nuisances sonores des moteurs, traversée piétonne périlleuse...

L'un des plus beaux villages de France défiguré par une circulation incessante.



Je soutiens les entreprises impactées par la suspension du chantier.

Je souhaite l'achèvement des travaux du contournement de Beynac pour régler les problèmes récurrents de trafic et de sécurité et préserver le village de Beynac.

Je signe la pétition !

Découpez la carte ci-dessous, puis glissez-la datée et signée dans une enveloppe libellée à l'adresse ci-dessous **SANS L'AFFRANCHIR**.

PÉTITION
POUR L'ACHÈVEMENT
DU CONTOURNEMENT
DE BEYNAC
ET LA DÉFENSE
DU MONDE RURAL

Le Conseil d'État vient de suspendre les travaux de la déviation de Beynac, alors que **la moitié du chantier est réalisée et que 15 millions d'euros ont été engagés**. L'arrêt temporaire des travaux entraîne des conséquences graves sur l'emploi, la sécurité et l'environnement.

OUI! Je demande l'achèvement des travaux du contournement de Beynac.

NOM :
PRÉNOM :
VILLE :
ADRESSE E-MAIL :

Je souhaite recevoir des informations sur le chantier du contournement de Beynac.
 Je souhaite recevoir la newsletter du Département de la Dordogne.

à adresser
SANS L'AFFRANCHIR à

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA DORDOGNE
LIBRE RÉPONSE 77245
24055 PÉRIGUEUX CEDEX

Date et signature

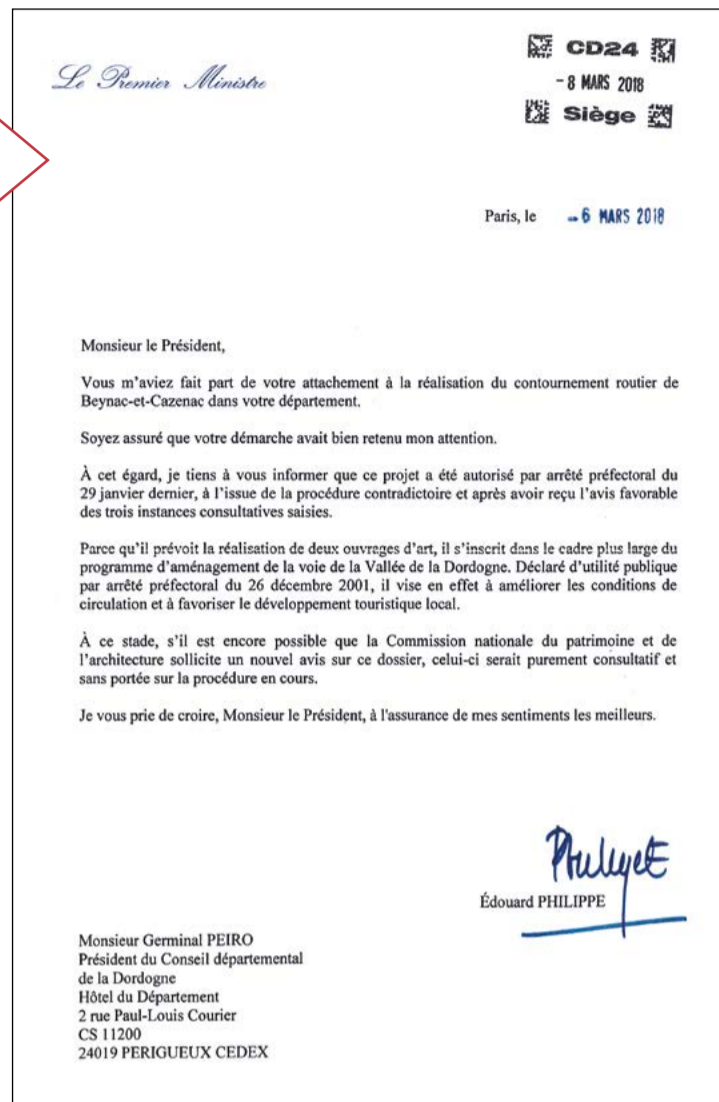
COURRIER DU PREMIER MINISTRE

Le 6 mars 2018, le Premier ministre Édouard Philippe réaffirmait la position de l'État vis-à-vis du projet de contournement de Beynac :

« [...] À cet égard, je tiens à vous informer que ce projet a été autorisé par arrêté préfectoral du 29 janvier dernier, à l'issue de la procédure contradictoire et après avoir reçu l'avis favorable des trois instances consultatives saisies.

Parce qu'il prévoit la réalisation de deux ouvrages d'art, il s'inscrit dans le cadre plus large du programme d'aménagement de la voie de la Vallée de la Dordogne. **Déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 26 décembre 2001, il vise en effet à améliorer les conditions de circulation et à favoriser le développement touristique local.**

À ce stade, s'il est encore possible que la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture sollicite un nouvel avis sur ce dossier, **celui-ci serait purement consultatif et sans portée sur la procédure en cours.**



Faudra-t-il attendre un accident comme à Puisseguin pour agir ?



TÉMOIGNAGE D'UN TRANSPORTEUR :

« Notre crainte est permanente !

Concernant la sécurité à l'intérieur d'un bus (scolaire ou tourisme) lors de la traversée de Beynac : notre crainte est permanente. En cas de croisement difficile avec un autre poids lourd, autocar ou semi-remorque, où l'immobilisation est forcée, nous sommes dans l'impossibilité d'ouvrir les portes pour une évacuation d'urgence puisque dans un sens de circulation, notre véhicule se trouve contre le rocher, et dans l'autre sens, contre le mur. Le bus scolaire (voir photo) transporte en moyenne 60 enfants et traverse Beynac 4 fois par jour, ce qui représente déjà un risque très important multiplié par le nombre d'autocars qui passent à cet endroit, cela devient un risque considérable. Aussi, plus vite cette déviation sera construite, plus vite ces risques seront éliminés."



Photos prises par des habitants de Beynac en janvier 2019

TÉMOIGNAGE DE LA FÉDÉRATION DE LA DORDOGNE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

« La Fédération de Dordogne pour la pêche et la protection du milieu aquatique avait en son temps donné un avis favorable en CODERST pour la réalisation de cette déviation compte tenu des mesures compensatoires que le dossier contenait.

En effet, au-delà des nuisances ponctuelles induites par les travaux, il était proposé des aménagements durables d'un intérêt majeur pour la rivière Dordogne. La réhabilitation de deux bras morts ou "couasnes" constituait un gain très significatif pour les milieux aquatiques, notamment pour la reproduction du brochet. [...]

Si un arrêt définitif des travaux avec retour à la situation initiale devait être décidé, les impacts négatifs sur ce milieu – nouvelles interventions au sein du lit mineur du cours d'eau – seraient amplifiés et feraient de plus disparaître l'intérêt accessoire de la présence des piles des ponts en terme de diversification d'habitat piscicole.

Jean-Michel RAVAILHE,
Président de la Fédération de la Dordogne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique,
janvier 2019

TÉMOIGNAGE DU DÉLÉGUÉ NATIONAL SÉCURITÉ DE LA FÉDÉRATION DE CYCLOTOURISME

« En mai 2018, j'ai passé une petite semaine dans votre département et j'ai été amené à traverser le village de Beynac qui s'est avéré dangereux pour les cyclistes. [...] Deux fois, avec mon groupe, nous avons dû nous réfugier sur le trottoir. L'arrêt du Conseil d'État en date du 28 décembre dernier demandant la suspension du chantier de la déviation de Beynac a suscité de l'inquiétude au sein de la Commission Nationale de Sécurité de la Fédération Française de Cyclotourisme car ce projet comporte une véloroute-voie-verte de 3,2 km destinée aux mobilités douces et à favoriser la pratique du tourisme à vélo en vallée de la Dordogne.

« [...] Pour des raisons de sécurité routière évidentes, nous sommes favorables à la réalisation de cette voie verte. Et nous rappelons que cette voie verte doit être un tronçon de la véloroute de la vallée de la Dordogne, inscrite au schéma national des véloroutes avec des financements de l'État, de la Région, du Département et de l'Europe."

Denis VITIEL,
Délégué Sécurité de la
Fédération Française de Cyclotourisme,
janvier 2019



▲ Les travaux du nouveau pont à Vézac

LA SUSPENSION DES TRAVAUX FRAGILISE LES ENTREPRISES LOCALES

La suspension des travaux du contournement de Beynac fragilise aujourd'hui tout projet d'aménagement et pénalise considérablement les entreprises, très impactées par un arrêt brutal d'un chantier avancé à plus de 50% tant sur le plan financier que sur le plan de l'emploi.

“ Nous ne comprenons pas pourquoi l'autorisation de commencer ces travaux a été accordée pour ensuite les arrêter. Cela nous paraît être du gaspillage d'argent public. Les marchés liés au chantier de Beynac nous assuraient un environnement d'activité.

Aujourd'hui, nous devons quitter le chantier sans pouvoir nous retourner concernant l'utilisation de nos moyens de production. Nous sommes contraints de chercher de nouveaux contrats pour redéployer notre personnel. Entre le moment où nous répondons à des appels d'offres et le moment où nous commençons les travaux, il se passe environ six mois. Dans ce laps de temps, nous devons utiliser nos personnels en sureffectif sur certains chantiers, ce qui va engendrer des coûts supplémentaires pour l'entreprise. Certains sous-traitants locaux peuvent ainsi se retrouver en grande difficulté financière. Cette contrainte peut conduire à une mise en danger de l'emploi et – parfois – de l'entreprise elle-même.

Nous souhaitons que la décision de poursuivre le chantier soit prise rapidement. En cas de décision négative, la destruction aura des effets néfastes sur l'environnement. Financièrement, beaucoup d'argent aura été dépensé sans aucune amélioration de la circulation sur le secteur de Beynac.”

Alain LAURIÈRE

PDG du Groupe Laurière, St-Front-de-Pradoux (24)
Vice-président du Syndicat des entrepreneurs de travaux publics de Dordogne

“ La décision du Conseil d'État, rendue le 28 décembre dernier fait application du Code de l'Environnement avec une sévérité inédite. [...] Cette jurisprudence pénalise considérablement les entreprises, très impactées par un arrêt brutal des travaux à plus de 50% d'avancement. Elles devront sans doute prendre des mesures de chômage partiel et subiront des pertes non négligeables, l'arrêt du chantier pouvant s'avérer irréparable pour des entreprises locales de petite dimension (cas du fournisseur de béton qui a spécifiquement investi pour ce chantier). Des commandes et des fabrications ont été lancées qui ne peuvent être stoppées sans frais importants. Le coût social et économique de sa décision n'a manifestement pas été pris en compte par le Conseil d'État.

Cette décision contraint, pour une durée indéterminée, à laisser en l'état le chantier dans la situation la plus pénalisante environnementalement, alors que les batardeaux (*structures retenant provisoirement l'eau afin d'ériger les piles d'un pont, ndlr*) auraient normalement dû être démontés rapidement. L'atteinte serait d'ailleurs inutilement doublée, si le Maître d'Ouvrage devait être contraint d'opérer la remise en état du site en faisant démonter ce qui est déjà en place à ce jour.

Plus généralement, c'est la sécurité juridique des opérations et transactions, indispensable au développement économique et social du pays, qui est atteinte, pénalisant au premier chef un secteur majeur de l'économie française, grand pourvoyeur d'emplois locaux.

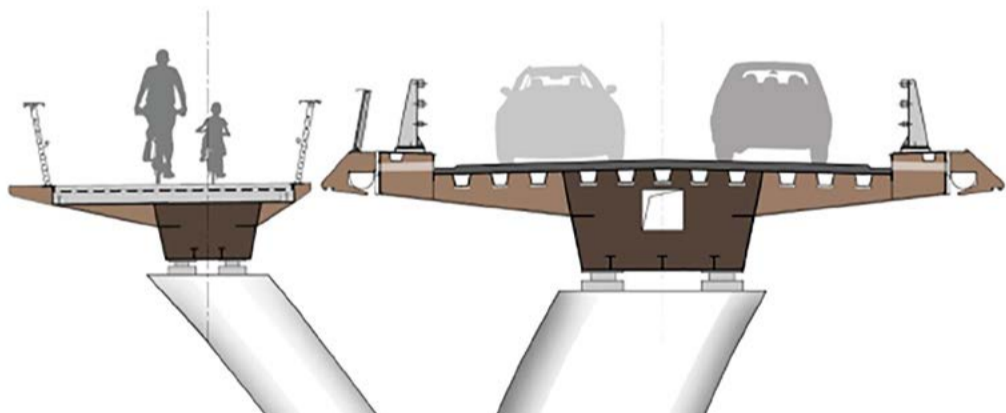
Le jugement du Conseil d'État a été rendu en référé. Gageons que le Tribunal qui va statuer au fond, pourra procéder à une analyse plus exhaustive du dossier, permettant ainsi de déboucher sur une issue positive pour la continuité des travaux.”

Patrick HOGUET

Directeur général Bouygues TP Régions France



PROJET DE VOIE VERTE DE LA VALLÉE DE LA DORDOGNE



▲ Coupe transversable du pont du Pech avec la véloroute-voie verte en site propre | SETEC/Spielmann/Craquelin



▲ Vue de l'intégration de la déviation à Saint-Vincent-de-Cosse. | Image 3D SETEC/Spielmann/Craquelin

AVIS DU MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE SUR L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

“ Aujourd'hui, le Département est juridiquement libre de réaliser ou non la déviation. [...] L'avis de l'autorité environnementale, les conclusions du conseil national de la protection de la nature, l'avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ont confirmé l'aspect exemplaire du travail réalisé. La qualité du dossier porté à l'enquête est sensiblement au-dessus de celle de beaucoup de dossiers routiers. La mission n'a pas identifié de motif de fond pour refuser l'autorisation environnementale demandée. [...] L'examen du dossier présenté est de bonne qualité dans un environnement de très grande valeur historique, paysagère et de patrimoine naturel.

Il n'apparaît aucun obstacle juridique sérieux à sa réalisation, que le Conseil départemental pourra commencer dès l'autorisation obtenue.”

Extraits du rapport FORRAY,
Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire,
septembre 2017

INFO OU INTOX ?

LES RÉPONSES AUX QUESTIONS QUE VOUS VOUS POSEZ
SUR LE CONTOURNEMENT DE BEYNAC

Jamais aucun autre projet porté par le Conseil départemental de la Dordogne n'a fait l'objet d'une désinformation aussi massive, orchestrée par celles et ceux qui veulent lui nuire. Les éléments qui suivent vous permettront de vous faire une opinion sur le sujet avec des informations vérifiées et vérifiables.

CE CHANTIER EST-IL LÉGAL ?

Depuis 35 ans, le Conseil départemental a respecté toutes les démarches administratives imposées par les règles de droit pour rendre possible ce chantier. De plus, il est utile de rappeler que ce dossier a obtenu tous les avis favorables nécessaires de la part de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites, de l'Architecte des Bâtiments de France, de l'Autorité Environnementale, du Conseil National de Protection de la Nature, du Conseil de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques, du Ministère de l'Environnement. Et comme pouvez le constater en page 5, le Premier Ministre a confirmé, par courrier, la parfaite légalité du chantier.

FALLAIT-IL ATTENDRE QUE TOUS
LES RECOURS SOIENT PURGÉS
POUR COMMENCER LES TRAVAUX ?

L'arrêté préfectoral d'autorisation des travaux, signé le 29 janvier 2018, était susceptible de recours dans un délai de 4 mois. Les opposants au projet l'ont fait en avril alors que le chantier était déjà engagé depuis 3 mois.

Le délai d'instruction des recours peut s'étaler sur plusieurs mois, voire plusieurs années. En revanche, l'arrêté préfectoral oblige le maître d'ouvrage à débiter les travaux dans un délai de 3 ans après sa délivrance. Attendre que tous les recours soient purgés pour commencer les travaux revenait donc à mettre en péril la validité de l'arrêté qui les a autorisés. Si tous les porteurs de projets qui ont obtenu l'ensemble des autorisations, attendent que les recours déposés soient purgés, plus aucun aménagement d'envergure ne pourra se faire dans notre pays.

LE CONTOURNEMENT DE BEYNAC
EST-IL CELUI DU PRÉSIDENT PEIRO ?

Initié sous la Présidence de Bernard Bioulac, ce projet a ensuite été porté par Gérard Fayolle et c'est sous les mandats de Bernard Cazeau qu'il a le plus avancé avec la réalisation d'enquêtes publiques, l'obtention de la déclaration d'utilité publique et l'achat de la quasi-totalité des terrains nécessaires au contournement (28 terrains achetés sur 33). Il est utile de rappeler que le contournement de Beynac n'est qu'un petit tronçon d'un projet plus global allant de la Gironde au Lot, dont une partie a été réalisée (Souillac-Sarlat, Beynac-Lalinde, Bergerac-Sainte-Foy-la-Grande) et dont une autre partie est elle aussi bloquée par des opposants qui ont déposé des recours (Lalinde-Bergerac). En tant que Président du Département, Germinal Peiro essaie de mettre en œuvre un projet d'aménagement qui fut voté jusqu'en 2015 par la majorité et par l'opposition.

POURQUOI AVOIR "BÉTONNÉ"
LE PONT-RAIL ALORS QUE LA DÉCISION
DU CONSEIL D'ÉTAT ÉTAIT IMMINENTE ?

Ce n'est pas le Conseil départemental qui assure la maîtrise d'ouvrage pour le pont rail des Milandes mais l'entreprise SNCF Réseau. Les travaux programmés par SNCF Réseau suivent des créneaux autorisés sur des plannings réalisés longtemps à l'avance. Retarder ces travaux sans connaître la décision du Conseil d'État revenait à prendre près de deux ans de retard pour attendre une nouvelle programmation. SNCF Réseau n'avait donc pas d'autre choix que de réaliser ce radier (structure inférieure du pont cadre).

EST-IL VRAI QUE 80% DE LA POPULATION
EST OPPOSÉE À CE CONTOURNEMENT ?

Ce chiffre est souvent avancé par les opposants. Il provient de leurs propres estimations des avis négatifs recensés lors de la dernière enquête publique qui s'est déroulée du 21 août au 17 octobre 2017. Portant sur les demandes d'autorisation unique IOTA et les permis d'aménager, cette enquête publique s'est déroulée dans un climat particulier puisque des constats d'huissiers ont montré que des ordinateurs avaient été installés dans des sites touristiques appartenant à certains opposants pour permettre aux touristes de donner un avis négatif sur un dossier qu'ils ne connaissaient pas mais duquel leur était fait une description apocalyptique. D'ailleurs, dans leur rapport, les commissaires enquêteurs ont noté que "cette démarche précise, incomprise de certains estivants, nous a permis de prendre connaissance de curieuses observations concernant l'emplacement des toilettes, de la buvette, la longueur du parcours ou la visite du château".

Le seul véritable vote fut organisé à bulletin secret en 1995 sur les 4 communes impactées à savoir Beynac, Castelnaud, Vézac et Saint-Vincent de Cosse. 82,73 % des votants s'étaient exprimés en faveur de la déviation.

CE CONTOURNEMENT EST-IL UNE
CATASTROPHE ENVIRONNEMENTALE ?

Le projet prévoit au contraire un volet environnemental extrêmement important qui a fait l'objet d'une attention toute particulière. Des mesures fortes de protection ont été prévues pour plus de 3,8 millions d'euros : mise en place de dispositifs d'assainissement des eaux de ruissellement ; rétablissement des écoulements naturels ; mise en place de mesures d'évitement vis-à-vis de la faune protégée ; compensation des zones humides ; mise en place de sites de conservation pour certaines espèces ; plantation de 27 000 végétaux. Le site fera l'objet d'un suivi écologique sur une durée de 30 ans !

Tous ces éléments sont consultables dans le dossier d'autorisation unique publié sur la page dédiée au contournement de Beynac sur le site internet du Conseil départemental.

EST-IL VRAI QUE LE COÛT DE
CE CONTOURNEMENT EST TROP
IMPORTANT ET PRIVE D'ENTRETIEN
LE RESTE DU RÉSEAU ROUTIER ?

Comme tous les travaux routiers, ce contournement représente un coût qui peut sembler important. Rappelons que la déviation de Bergerac a coûté près de 90 M€, celle de Nontron 3,4 M€ ou celle de Mussidan 14,4 M€. La totalité de la déviation de Sarlat est estimée à 45 M€. Il faut aussi préciser que nous sommes ici dans un site exceptionnel qui nécessite des mesures de protection exceptionnelle tant au niveau esthétique qu'environnemental et qui forcément augmentent le coût. N'oublions pas non plus que ce projet prévoit la création en site propre d'une véloroute voie verte. Prévu depuis plus de 30 ans, les finances du Département étaient prêtes à cet investissement comme elles ont permis la réalisation des déviations de Nontron, de Mussidan et qu'elles permettront les déviations de Bourdeilles et la troisième phase de celle de Sarlat. Entre 2015 et 2018, le Conseil départemental a consacré 75 millions d'euros aux routes. Beynac n'ampute en rien le budget consacré aux routes départementales.



▲ Entre les deux restaurants, deux poids-lourds ne peuvent pas se croiser.

POURQUOI FAIRE UNE DÉVIATION SI LES
TRAVAUX RÉALISÉS PAR LA COMMUNE DE
BEYNAC ONT RÉGLÉ LES PROBLÈMES ?

De nombreuses photos et vidéos prises récemment montrent que les problèmes de croisement dans Beynac sont toujours réels. Les autocaristes ont même fait part de leur inquiétude en cas d'incendie au moment du croisement d'un poids-lourd dans Beynac puisque la configuration des aménagements réalisés empêcherait l'évacuation des passagers (voir page 4). De plus, des chutes de pierres récentes issues de la falaise du Pech démontrent que ce risque est lui aussi bien réel et malheureusement toujours d'actualité. N'oublions pas non plus les risques encourus par les piétons et les cyclistes dans cette traversée. Le 14 janvier 2019, le responsable de la Commission Nationale Sécurité de Cyclotourisme écrivait que la traversée actuelle de la commune de Beynac est très dangereuse pour les cyclistes.

POURQUOI NE PAS AVOIR SUFFISAMMENT
ÉLARGI LA CHAUSSÉE AU MOMENT DE
L'AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSE ?

La réponse à cette question est contenue dans la précédente. C'est la commune de Beynac qui a décidé de l'aménagement de la traverse essentiellement dans le but d'élargir les trottoirs. Par conséquent, ce n'est pas le Conseil départemental qui a décidé de maintenir les points où deux camions ne peuvent se croiser. Le Conseil départemental est en revanche responsable de la chaussée puisqu'il s'agit d'une route départementale et refuse toujours de goudronner cette traverse tant qu'elle ne répondra pas aux normes. En effet, non seulement cet aménagement porté par la commune de Beynac ne permet pas la sécurisation du trafic, des piétons et des cyclistes, mais en plus, il ne répond pas aux normes pour les personnes à mobilité réduite.



▲ Croisement difficile dans la partie la plus large

Enfin, il est utile de rappeler les propos du maire de Beynac lors de l'enquête publique ouverte dans le cadre des travaux de la commune et repris dans sa profession de foi en 2014 :

"Certains évoquent le contournement de Beynac par la Voie de la Vallée qui, selon eux, serait de nature à résoudre les problèmes du village. Ces quelques personnes opposent deux types d'aménagement complètement différents dans leur finalité. Le projet de Beynac veut mettre en conformité la chaussée de la RD 703, ainsi que le passage piétonnier longeant la Dordogne. Le projet de la déviation répond à une autre problématique qui est le détournement d'une partie du flux routier qui n'a pas vocation à traverser le bourg (comme les poids lourds en transit). Il y a aucune contradiction entre les deux projets qui apparaissent en fait complémentaires, chacun traitant un problème différent."

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES
DE L'ARRÊT DES TRAVAUX PAR
LE CONSEIL D'ÉTAT ?

Cette suspension décidée par le Conseil d'État n'est pas définitive. Les juges ont exprimé un doute que nous allons essayer de lever. Mais en attendant, nous ne pouvons que constater des conséquences négatives :

- tandis que tous les véhicules continuent de traverser Beynac, la sécurité des automobilistes, des cyclistes, des piétons ou des passagers d'autobus n'est toujours pas assurée. Le risque d'éboulement se renforce du fait des vibrations liées au passage des poids-lourds et le croisement reste compliqué ;

- d'un point de vue écologique, les actions de restauration des habitats naturels et les mesures compensatoires en faveur de la faune et de la végétation qui devaient intervenir rapidement ne pourront pas être mises en œuvre tandis que les gaz d'échappement continuent d'envahir Beynac et qu'aucun dispositif de captation empêcherait le déversement d'hydrocarbures dans la Dordogne en cas d'accident ;

- si les travaux ne reprenaient pas, non seulement plus de 15 millions d'euros auront été dépensés pour rien mais il faudra également dépenser beaucoup d'argent public pour remettre le site en état ;

- enfin, comment ne pas penser aux entreprises retenues et à leurs salariés ? Que vont devenir les employés qui travaillaient sur le chantier ? Notre pays est-il assez riche pour se permettre un tel gâchis tant humain, qu'environnemental et financier ?



LE SERVICE HIVERNAL SUR LES ROUTES DÉPARTEMENTALES

Chaque année, en période hivernale, un dispositif spécifique est mis en place par le Conseil départemental pour garantir des conditions de circulation acceptables face aux aléas climatiques.

Ainsi, du 26 novembre au 11 mars, des agents du Département sont mobilisés : 19 patrouilleurs et 42 agents en astreinte 24h/24 ainsi qu'un agent au siège pour les communications du matin. Leur travail va de la surveillance de l'état de surface des routes aux traitements curatifs (salage ou raclage) après ou pendant le phénomène. Ils interviennent également pour des traitements pré-curatifs (juste avant la perturbation) par salage, lorsque la connaissance et la fiabilité des éléments météo permettent d'anticiper la situation.

Le réseau routier est réparti en trois niveaux de services :

- **Classe 1 (900 km) :** l'ensemble du réseau structurant et une partie du réseau principal. Sur ces routes, les agents peuvent intervenir 24h/24 en cas de nécessité.

- **Classe 2 (650 km) :** le reste du réseau principal sur lequel les interventions peuvent avoir lieu aux heures de service et le week-end.

- **Classe 3 :** le reste du réseau. Les agents interviennent aux heures de service et après la remise en circulation des classes 1 et 2.

En terme de matériels, la veille hivernale représente 21 camions équipés, 25 stocks (50 tonnes en moyenne) de sel dans les centres et un stock tampon de 300 tonnes au Parc départemental.

DÉROULEMENT DES INTERVENTIONS : UN DISPOSITIF BIEN ORGANISÉ

Chaque matin, dès 5 heures, des patrouilles sillonnent le réseau et en fonction des conditions climatiques, déclenchent les interventions. Les patrouilleurs s'appuient sur divers moyens d'aide à la décision : un site météo dédié, des stations et bulletins d'alerte météo, des thermo-hygromètres qui mesurent à la fois la température et l'humidité relative, mais anticipent surtout grâce à leur expérience. Ils font ainsi remonter l'état des routes au siège départemental vers 6h30.

Une synthèse est réalisée vers 7 heures puis relayée auprès de la Préfecture, la Direction générale du Département, la Direction Départementale des Territoires, le SAMU, le SDIS, la Police et la Gendarmerie, le Centre régional d'information routière, puis vers les usagers via divers médias (site Internet institutionnel, réseaux sociaux, France Bleu Périgord et Limousin...)

POUR CONNAÎTRE EN TEMPS RÉEL L'ÉTAT DES ROUTES EN DORDOGNE

0 800 024 001 Service & appel gratuits

www.dordogne.fr
<https://infos-routes24.dordogne.fr>
facebook @cddordogne

À NOUS LES VACANCES ! UN FESTIVAL POUR LES 0/15 ANS

Pour la cinquième année, le Conseil départemental, avec la participation de la Bibliothèque Départementale Dordogne-Périgord, du Service de l'Archéologie, de la Direction des Sports et de la Jeunesse, des Archives départementales, de l'Agence Culturelle Départementale Dordogne-Périgord et de l'association Ciné-Passion, propose à cinq territoires d'accueillir une journée du festival À Nous les Vacances ! un programme d'activités culturelles et sportives gratuites, du 25 février au 1^{er} mars 2019 pour les 0/15 ans.

Depuis sa création en 2015, le festival a pour objectif d'offrir un programme culturel et sportif aux jeunes et aux familles qui n'ont pas l'occasion de partir en vacances à cette période de l'année. Il leur permet de participer gratuitement à des rendez-vous conviviaux autour du spectacle vivant, du patrimoine, de l'audiovisuel, du livre et du sport. Sous une forme itinérante, cette 5^e édition se déploiera sur cinq communes de Dordogne : Agonac (lundi 25 février), Saint-Cyprien (mardi 26 février), Brantôme (mercredi 27 février), La Force (jeudi 28 février) et Mussidan (vendredi 1^{er} mars). Une journée unique dans chaque commune, de 9h30 à 17h30, avec au programme deux spectacles, un Bébébus,



du cinéma, des ateliers culturels et sportifs autour du livre, du patrimoine, de l'archéologie, du théâtre, du cinéma...

L'accès est gratuit sur réservation - avant le 9 février 2019 et dans la limite des places disponibles - via un formulaire papier ou sur le site www.dordogne.fr

LE PÉRIGORD S'EXPOSE AU SALON DE L'AGRICULTURE

Fort du succès des années passées, le Conseil départemental a décidé de renforcer sa présence au Salon International de l'Agriculture, qui se déroulera du 23 février au 3 mars, Porte de Versailles à Paris. Durant dix jours, le Périgord proposera aux 850 000 visiteurs attendus au salon les richesses de son patrimoine au sens large (préhistoire, histoire, gastronomie, nature) sur un stand mis en scène comme une place de village propice aux rencontres, dégustations et à la convivialité.

Sur cet espace, un artiste des Ateliers des Facs-similés du Périgord montrera les nouvelles techniques de reproduction des œuvres de l'art pariétal, qui ont servi à la réalisation des dernières versions de Lascaux. Quotidiennement, les filières agricoles du département présenteront leurs produits lors de démonstrations culinaires et de dégustations.



EXPRESSION DES GROUPE POLITIQUES

SOCIALISTES ET APPARENTÉS

QUAND L'ÉTAT S'OPPOSE...À L'ÉTAT !!!

Le Conseil d'État, après 11 mois de délais, demande la suspension de l'arrêté pris le 29 janvier 2018 par Madame la Préfète et autorisant les travaux de contournement de Beynac. Quand une collectivité engage de grands travaux d'intérêt public elle peut tout imaginer, sauf l'incompréhensible.

Ce contournement s'inscrit dans le tracé de la voie de la Vallée qui est un axe essentiel et vital au développement économique et touristique du sud de la Dordogne. Alors que la grande majorité des élus du département à tous les niveaux (régionaux, départementaux et communaux) sont favorables à ce projet, cette suspension, aujourd'hui obtenue par une poignée de gens bien éloignés des contraintes liées au développement local, et de l'intérêt collectif, a des conséquences désastreuses pour notre territoire. Des conséquences sur l'emploi pour nos entreprises locales, sur l'économie car 50 % du budget de ce chantier a déjà été engagé, sur la sécurité dans la traversée du bourg de Beynac, sur l'environnement puisque toutes les mesures en faveur de la restauration des habitats naturels et de la végétation sont désormais stoppées.

Notre collectivité vient de présenter ses orientations budgétaires, avec la volonté d'investir plus (+9 %) sans toucher à la fiscalité, et fera face à cette mascarade d'un autre temps.

Quel avenir pour notre territoire s'il n'est plus maître de son propre développement ?

Et quel crédit porter aux autorisations de l'État ?

Henri DELAGE
Président du groupe
Socialiste et Apparentés
Contact : 05 53 02 59 07
p.bel@dordogne.fr



PCF, FRONT DE GAUCHE ET RÉPUBLICAIN

POSER LA QUESTION DU DÉVELOPPEMENT DE LA DORDOGNE

L'année 2019 s'ouvre comme 2018 s'est fermée avec l'expression forte d'un sentiment d'injustice sociale et fiscale, mêlé à l'émergence d'une volonté citoyenne pour une démocratie renouvelée.

A contre sens d'une opinion majoritaire, la seule réponse du président de la République est le lancement d'un grand débat national qui laisse craindre à une manœuvre pour gagner du temps, essouffler le mouvement et le conduire dans une impasse.

Au même moment où est resserrée sur la table une dépense publique qui serait insupportable, un arrêt du Conseil d'État ordonne de stopper les travaux de déviation de Beynac, sans se soucier des millions de fonds publics déjà engagés ou des répercussions sur l'économie locale.

Cette décision en dit long sur ce que l'on veut faire de notre département qui subit rudement la baisse démographique, « raison invoquée » sans cesse pour fermer nos écoles ou certains de nos services publics ?

Si tant soit peu un grand débat doit avoir lieu, c'est bien celui de quel développement pour demain en Dordogne, en termes économique, environnemental, social et culturel... autant de questions au cœur du mouvement, que nous porterons en 2019.

Tous nos vœux de bonheur.

Jacques AUZOU
Président du groupe PCF,
Front de Gauche et Républicain
Contact : 05 53 02 20 31
l.perea@dordogne.fr



LE RASSEMBLEMENT DE LA DORDOGNE

Le rassemblement de la Dordogne tient à faire le point et apporter quelques précisions concernant le dossier de contournement de BEYNAC. Depuis le début de notre mandat, nous avons toujours été contre ce projet et pas parce que nous sommes dans l'opposition.

Le Département de la Dordogne est le 4^e département le plus endetté de France, nos routes départementales sont dans un état déplorables et accidentogènes.

Le Département n'a pas les moyens d'investir 32 millions d'euros sur un tel projet pour six semaines de ralentissements et contraintes par an sur 3,100 Km de voirie, même si nous comprenons les désagréments pour les riverains.

Nous avons demandé à maintes reprises au Président PEIRO de sursoir à ce projet et de chercher des solutions alternatives qui nous semblent réalisables et moins onéreuses, pouvant répondre à la problématique. D'ailleurs les aménagements réalisés à BEYNAC ont réglé en grande partie les problèmes.

Malheureusement nous n'avons pas été entendu et Germinal PEIRO s'est empressé à engager et à poursuivre les travaux sans attendre les résultats définitifs des nombreux recours.

Il faut arrêter de faire porter à la justice, à l'État et aux opposants l'entière responsabilité de cette situation dont Monsieur PEIRO et sa majorité sont les seuls responsables. Par son obsession et son aveuglement Monsieur PEIRO a fait du contribuable périgourdin le seul grand perdant de cette affaire.

Thierry BOIDÉ
Président du groupe
Le Rassemblement de la Dordogne
Contact : 05 53 02 59 28
setourneaud@dordogne.fr



LES RÉPUBLICAINS ET APPARENTÉS

ON COMMENCE ENFIN À ÉCOUTER L'OPPOSITION

S'il fallait le prouver, l'opposition sert bien à quelque chose en démocratie. Après trois années de hausses fiscales (4,5% en 2016, 4,5% en 2017 et 1,5% en 2018), M. Peiro nous a enfin entendu et propose cette année une stabilisation de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti.

Cette décision sera tenue « sauf coup fourré du gouvernement », comme le dit lui-même le Président du département car la Dordogne risque de dépasser le seuil fixé à 1,2% d'augmentation de ses dépenses de fonctionnement et subirait donc une retenue sur ses recettes fiscales...

Le montant des emprunts baisse, mais nous venons de si loin que la dette du département s'élève encore à plus de 446 millions d'euros.

La Dordogne est proche du seuil d'alerte avec une capacité de désendettement de près de 9 ans!

Dans le contexte social que l'on connaît, le département aurait été bien inspiré d'attendre l'examen de la totalité des recours concernant la déviation de Beynac avant de dépenser plus de 15 millions d'euros dans un projet qui paraît remis en question aujourd'hui et conditionné à la décision du tribunal administratif.

Nous formons le vœu pour 2019 que des réponses soient données à nos concitoyens en difficultés afin que l'on ne voit plus les images de violence toutes les semaines qui gâchent ce si beau pays et ce si beau département que sont la France et la Dordogne !

Bonne et heureuse année 2019 pour vous et vos proches !

Dominique BOUSQUET
Président du groupe
Les Républicains et Apparentés
Contact : 06 07 82 83 54
f.marty@dordogne.fr



LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSE ET DE RECHERCHE

APRÈS L'INCENDIE, LE LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL S'ORGANISE POUR GARANTIR SON ACTIVITÉ

Le 16 décembre dernier, le Laboratoire départemental d'analyse et de recherche (LDAR) était dévasté par un incendie. Cet outil, très performant dans le département et reconnu sur un plan international, propose notamment ses services dans les domaines de l'hygiène alimentaire, la santé animale, l'eau et l'environnement. Le laboratoire a également ouvert ses portes à la recherche depuis plusieurs années.

Un mois après le drame qu'il a connu, les 122 personnes qui y travaillent sont toutes redéployées dans des services du Conseil départemental. Toutes ont fait preuve d'une grande volonté pour reprendre au plus vite l'ensemble de leurs activités. Dans les trois prochains mois, les unités de chimie des eaux seront installées dans le bâtiment administratif du laboratoire avec en complément des structures modulaires ainsi que le laboratoire de microbiologie alimentaire et de salles pour la santé animale (structures modulaires).

3 QUESTIONS À THIERRY MERGNAT,

DIRECTEUR-ADJOINT DU LDAR, SERVICE ANALYSES AGRO-INDUSTRIE & ALIMENTATION

Toutes les activités du laboratoire ont-elles repris et quelle incidence la destruction des locaux a-t-elle eu sur les commandes en cours et à venir ?

Toutes les demandes de nos usagers et de nos clients sont traitées. Selon les secteurs, les analyses sont soit directement réalisées par les techniciens du laboratoire départemental, soit sous-traitées dans des laboratoires partenaires. A titre d'exemple, les analyses de bactériologie des eaux et des aliments sont faites par les équipes du LDAR 24 dans les locaux de l'IUT de biologie de Périgueux ou au laboratoire départemental de la Haute-Vienne à Limoges. Pour le domaine vétérinaire, la séro-immunologie est opérationnelle dans le bâtiment du service des routes et les analyses de santé animale sont réalisées au lycée agricole de Coulounieix-Chamiers. De son côté, le service de l'eau et l'environnement poursuit l'installation de nouveaux équipements et envisage de réduire rapidement ses demandes de sous-traitance analytique. Le LDAR 24 garde ses compétences, reconnues par ses agréments des ministères de la Santé et de l'Agriculture. Les discussions et les échanges sont en cours avec le comité français d'accréditation (COFRAC) pour être en mesure de répondre aux besoins de certains clients pouvant par exemple exporter ou importer des produits alimentaires. La nouvelle organisation du LDAR 24 permet de gérer les demandes. Dans certains cas, les délais d'analyses peuvent être accrus d'une à deux journées.

Comment vous êtes-vous organisés pour reprendre le travail ?

Les personnes du LDAR 24 sont toutes redéployées dans trois services du Conseil départe-

mental : le parc départemental accueille 30 à 40 personnes du pôle logistique, le service des routes une trentaine d'agents pour les analyses de séro-immunologie et de PCR, le service des espaces verts une trentaine d'agents pour les analyses eaux et environnement.

En complément, nos préleveurs ont repris leur mission et nous avons des techniciens sur trois autres sites : le lycée agricole de Coulounieix (4 à 5 techniciens pour les analyses de santé animale), l'IUT de Biologie de Périgueux (6 à 8 techniciens pour les analyses bactériologiques des eaux et des aliments) et le Laboratoire départemental de la Haute-Vienne à Limoges (4 techniciens pour les analyses bactériologiques des aliments). Les préleveurs, les techniciens disponibles et les équipes d'entretien assurent les navettes entre ces sites.

Comment les agents du laboratoire vivent cette période difficile et quelles sont les conditions de travail aujourd'hui ?

Les interventions sur les sites mentionnés nécessitent de nombreux déplacements. L'ensemble du personnel a su répondre favorablement à cette organisation en urgence même si les contraintes sont très fortes pour s'adapter à de nouveaux plannings et à des horaires souvent modifiés. Toutes ces navettes contribuent à des pertes de temps et des difficultés dans l'organisation des missions.

Le personnel doit également s'adapter à de nouvelles conditions de travail, à de nouveaux locaux, de nouveaux matériels et à la cohabitation avec de nouveaux collègues, tout en gérant le stress lié aux nombreuses demandes en urgence de nos clients.



▲ Dimanche 16 décembre 2018 à 5h30, les sapeurs-pompiers du SDIS Dordogne interviennent sur le violent incendie qui a ravagé plus de la moitié des installations. 33 véhicules, dont 7 engins pompes et 2 moyens aériens, et près de 70 sapeurs-pompiers venant de 10 centres de secours ont été mobilisés. Photo E. Lamouret | Communication Sdis24



▲ Dès le lendemain du sinistre, le président Germinal Peiro, le vice-président Didier Bazinet et les élus constatent l'étendue des dégâts et s'attachent à trouver des solutions pour assurer la continuité de l'activité professionnelle du laboratoire. Tout sera mis en œuvre pour reconstruire dans les meilleurs délais cet outil remarquable, qui s'était imposé comme l'un des fleurons de l'analyse biologique à l'échelle nationale.



▲ Le nettoyage des locaux épargnés par les flammes, mais recouverts de suie, nécessitera plusieurs semaines de travail par des entreprises spécialisées.



Dès le début du mois de janvier, des espaces dans les locaux de la Direction des Routes ou du Pôle Espaces verts ont été aménagés pour permettre la reprise rapide de l'activité du LDAR. Des laboratoires sont également mis à disposition des équipes départementales par le lycée agricole de Coulounieix-Chamiers, l'IUT de Périgueux et le Laboratoire départemental de la Haute-Vienne à Limoges.

